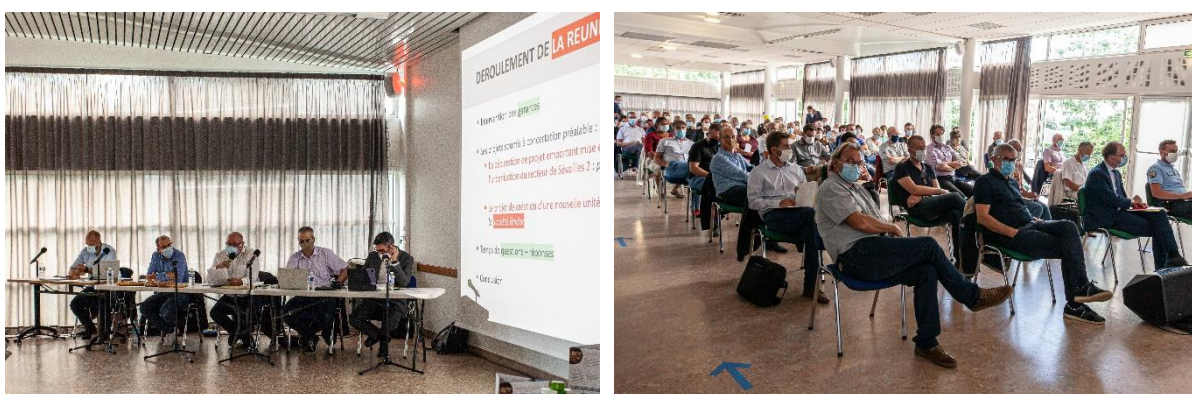


Compte-rendu de la réunion publique du 27/08/2020 dans le cadre de la concertation préalable sur :

- Le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2 (Liffré-Cormier Communauté) ;
- Le projet de création d'une nouvelle unité de production industrielle (Bridor).



Lieu : Espace Intergénération, 7 rue des Ecoles, 35340 Liffré

Date et heure : 27 août 2020, 18h30

Intervenants :

INTERVENANTS		
Structure	Nom/Prénom	Fonction
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>		
Liffré-Cormier Communauté (LCC)	Stéphane PIQUET	Président
	Guillaume BÉGUÉ	Vice-président à l'Economie, l'Emploi, la Formation et l'Agriculture
	Benoit MICHOT	Vice-président à l'Aménagement des zones d'activités et leur entretien et à la fibre
Bridor	Benoît LOGEAIS	Directeur industriel
	David BRIENS	Directeur des projets industriels
<b>GARANTES</b>		
Commission Nationale du Débat Public (CNDP)	Catherine DESBORDES	Garante de la concertation préalable
Commission Nationale du Débat Public (CNDP)	Michelle TANGUY	Garante de la concertation préalable

## Objet de la réunion : Réunion de lancement de la concertation préalable - Présentation des deux projets par les maitres d'ouvrage et temps d'échanges avec le public

### INTRODUCTION

Le Président, M. Stéphane PIQUET, se présente et ouvre la séance. Il présente les intervenants du jour, Mesdames Catherine DESBORDES et Michelle TANGUY, garantes de la concertation, puis les élus du territoire de Liffré-Cormier Communauté (LCC) : M. Guillaume BEGUE, 1<sup>er</sup> vice-président en charge du développement économique, emploi et formation et maire de Liffré et M. Benoit MICHOT, vice-président à l'aménagement et la gestion des zones d'activités et maire de Chasné-sur-Illet. Enfin, M. PIQUET présente les représentants de la société Bridor : M. Benoit LOGEAIS, directeur industriel et M. David BRIENS, directeur des projets industriels.

M. PIQUET passe ensuite la parole aux garantes de la concertation.

Mme TANGUY précise que la société Bridor avait l'obligation de rendre public son projet et que Liffré-Cormier Communauté a fait le choix de co-saisir la CNDP avec Bridor. Elle précise que la CNDP est une autorité administrative indépendante dont le rôle est de faire respecter et d'assurer les procédures de démocratie participative.

Mme TANGUY explique que la CNDP a fait le choix d'une concertation préalable avec deux garantes et que ces dernières sont des collaboratrices occasionnelles du service public. Elle indique que les garantes sont neutres et non liées aux parties prenantes des projets, elles ne prennent pas partie sur le fond du projet et elles ne donnent pas d'avis. Elles s'assurent que l'information soit la plus complète et la plus transparente possible et que toute personne puisse s'exprimer.

Elle indique également que la CNDP a validé les modalités et le calendrier de la concertation préalable. Elle annonce que la concertation préalable, en accord avec les maitres d'ouvrage, sera prolongée jusqu'au lundi 5 octobre 2020 inclus. Les dates des temps forts restent inchangées. Mme TANGUY explique que les garantes rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. Mme TANGUY précise le déroulement de la réunion : les maitres d'ouvrage présentent les projets (1h) + temps d'échange (1h) et les règles de la prise de parole.

M. PIQUET reprend la parole pour introduire les deux projets. Il rappelle qu'il s'agit d'une continuité du travail effectué depuis 3 ans, pour « *Construire ensemble Liffré-Cormier 2030 : tous solidaires de notre avenir* ». Il présente le fait que l'Ille-et-Vilaine est un territoire dynamique (+ 10 000 habitants par an), que Liffré-Cormier Communauté a validé un PLH avec des objectifs ambitieux (+ 2 942 logements en 6 ans). Il indique qu'il est donc nécessaire de proposer à cette nouvelle population une offre de service et d'équipements publics ainsi qu'une dynamique économique et d'emploi de qualité.

M PIQUET explique que fin 2018, Liffré-Cormier Communauté possédait 95% du foncier du secteur de Sévailles 2. En 2019, le groupe Bridor lançait une consultation dont l'objet était la création d'une nouvelle usine. Les élus de LCC ont indiqué son intérêt pour ce projet à la société Bridor. Après des échanges entre Bridor et Liffré-Cormier Communauté, M. LE DUFF, président du groupe Le DUFF, dont fait partie la société Bridor, a décidé, en 2020 de s'implanter sur le secteur de Sévailles 2. M. PIQUET explique que ce projet est une opportunité pour la collectivité, particulièrement dans le contexte sanitaire actuel et qu'il permettra d'atteindre plus rapidement l'objectif d'un maintien du ratio emploi/habitants sur le territoire.

M. PIQUET donne la parole à M. GUILLAUME, Sous-Préfet de l'arrondissement de Rennes.

M. GUILLAUME revient sur le fait que le développement économique est une compétence de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et indique que l'Etat se doit d'accompagner et d'être garant d'un certain nombre de procédures. Dans ce cadre, les services de l'Etat sont présents à cette réunion publique afin de répondre à toutes interrogations relatives aux procédures administratives auxquelles sont soumis les projets et participer activement au processus de concertation préalable.

## **PRESENTATION DU PROJET D'OUVERTURE A L'URBANISATION DU SECTEUR D'ACTIVITES DE SEVAILLES 2 (LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE)**

Pour la présentation du projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2, M. PIQUET donne tout d'abord la parole à M. BEGUE.

M. BEGUE rappelle qu'en 2014, les EPCI ont récupéré la compétence du développement économique et travaillé pour accompagner les entreprises. En 2017, avec la création de Liffre-Cormier Communauté, les élus se sont à nouveau positionnés pour conforter l'enjeu stratégique du développement économique. Il rappelle que LCC possède une histoire importante avec l'économie industrielle agro-alimentaire avec la présence historique de la Société Vitréenne d'Abattage (SVA) et des Salaisons Clermont. M. BEGUE indique qu'une stratégie intercommunale de développement économique et d'emploi a été rédigée avec nos partenaires habituels, le monde économique local et les élus pour la période 2018-2024 avec plusieurs enjeux identifiés.

M. PIQUET donne ensuite la parole à M. MICHOT pour présenter le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2. Ce dernier rappelle que depuis 2017, 90% du secteur de Sévailles 2 est ciblé comme une zone d'urbanisation, à moyen ou long terme, à vocation d'activités économiques (zone 2AUe) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il précise que le secteur de Sévailles 2 se situe dans le prolongement de la ZAC de Sévailles 1 et que ces deux secteurs ont été pensés comme un ensemble. Il rappelle que ces 2 secteurs font partie d'un site stratégique d'aménagement identifié par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes (le site n°10 – Porte des Forêts) dès 2007. M. MICHOT explique que LCC souhaite permettre l'aménagement de ce secteur plus rapidement que ne le permet actuellement le PLU et qu'il est donc nécessaire de faire évoluer le PLU. Il explique que le législateur permet à la collectivité, qui réalise des opérations d'aménagement, de disposer d'une procédure simple de mise en compatibilité du PLU reconnaissant le caractère d'intérêt général d'une opération d'aménagement (ici l'ouverture, à court terme, du secteur d'activités de Sévailles 2).

M. MICHOT rappelle les différentes étapes de la procédure de déclaration de projet à l'issue de la concertation préalable en cours et notamment le fait que cette procédure prévoit une enquête publique. M. MICHOT indique les pièces du PLU qui seront modifiées par la déclaration de projet : le document graphique et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il présente également les modifications et adaptations envisagées, à ce stade, sur ces documents.

## **PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (BRIDOR)**

M. PIQUET donne ensuite la parole à M. LOGEAS pour la présentation du projet de création d'une unité de production industrielle sur le secteur de Sévailles 2.

M. LOGEAS rappelle qu'à ce stade, le projet n'est pas arrêté et que la concertation doit apporter des éléments complémentaires pour que l'installation soit une réussite pour tous. Il présente les 3 principales caractéristiques du projet « Bridor 3 » : l'environnement, la qualité premium, l'emploi et la formation.

M. LOGEAS s'exprime ensuite pour expliquer pourquoi Bridor a choisi le territoire de Liffre-Cormier Communauté par rapport à d'autres destinations et n'a pas fait le choix de s'implanter à l'étranger ou hors de la Bretagne. Il explique que les équipes de Bridor se sont attachées à trouver une solution en Bretagne et en Ille-et-Vilaine car ils ont trouvé des interlocuteurs qui leur ont donné envie de travailler sur le territoire. De plus, Liffre est située sur l'A84, à proximité du site de Servon-sur-Vilaine et le territoire possède un historique en matière d'industrie agro-alimentaire.

Bridor est toujours en phase de croissance et de recrutement, elle s'appuie pour cela sur des réseaux existants notamment les agences d'intérim. La question de l'emploi est cruciale, avec un vrai schéma de développement. Ainsi, un certain nombre de programmes ont été mis en place sur les sites existants (travailleurs handicapés,

contrat de professionnalisation de travailleurs réfugiés, travail avec les missions locales) avec l'objectif ambitieux de développer leur première école d'apprentissage sur le site.

M. LOGEAIS précise que le projet exposé a uniquement pour objectif de montrer les différentes phases de développement :

- Une première phase avec la réalisation de la partie stockage côté A84, des unités de production côté RD 812, des accès à l'ouest dans la continuité de la voirie de Sévailles ;
- Une seconde phase, avec des lignes de production supplémentaires, un bâtiment de stockage en hauteur car la question du foncier est essentielle ;
- Une troisième phase, avec des lignes supplémentaires pour atteindre l'objectif de 500 emplois à 10 ans.

L'ambition de Bridor 3 est de réaliser une plateforme technologique et innovante, qui s'appuiera sur une certification environnementale internationale (BREEAM). Bridor s'engage ainsi, sur des niveaux dans la conception, dans la structure des bâtiments, sur les matériaux, les flux, les protocoles, et qui pourraient faire de Bridor la première entreprise bretonne certifiée BREEAM. L'objectif du site de Bridor 3 est de développer une marque positive via une certaine innovation, automatisation, digitalisation, une qualité de vie au travail et un cadre de vie pour les riverains et le territoire qui accueille l'usine.

## QUESTIONS / REPONSES

Le président remercie M. LOGEAIS, rappelle que nous sommes dans une démarche d'écoute et d'échange et donne ainsi la parole au public.

### QUESTIONS SUR LE THEME DE LA CONCERTATION PREALABLE

Représentant d'associations environnementales : *« J'adresse ma question aux garantes, l'objectif d'une concertation préalable est d'envisager toutes les alternatives et notamment celle d'une absence de projet. Or, ici, il n'y a pas d'alternative à la venue de la société Bridor sur le secteur de Sévailles 2. De plus, le fait de lier la procédure d'urbanisme et d'implantation de l'usine renforce le principe de non-alternative et la moitié de l'intérêt de la procédure disparaît ».*

Mme DESBORDES explique que dans le processus de concertation préalable, on va jusqu'à discuter de l'opportunité du projet. Le projet n'est pas encore défini, rien n'est fait et il est possible que la société Bridor ne s'implante par sur ce secteur et parte s'installer sur un autre territoire. Il existe également des alternatives pour Liffré-Cormier Communauté car même si l'entreprise Bridor ne vient pas, ce secteur d'activités sera ouvert à l'urbanisation pour accueillir d'autre(s) entreprise(s). Mme DESBORDES précise que tout cela est détaillé dans le dossier et le livret de la concertation. L'objectif est bien de consulter en amont pour voir si les projets tels qu'ils ont été pensés sont réalisables sur le terrain.

*« - La présentation n'a porté sur aucune alternative envisagée »*

Mme DESBORDES reprend la parole pour préciser que la réunion du jour, est une réunion de lancement, qui porte sur la présentation des projets des maîtres d'ouvrage. Elle rappelle également que plusieurs moyens de participation sont mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation pour échanger sur ces projets.

*« - C'est au maître d'ouvrage de justifier leurs choix par rapport à des critères notamment environnementaux »*

M. PIQUET reprend la parole et énonce que les élus estiment que l'implantation de l'usine Bridor est un bon projet pour le territoire. Il précise qu'il est plus facile d'avoir un interlocuteur unique afin d'avoir un projet qui réponde le mieux possible aux enjeux de circulation, architecturaux et environnementaux. Ce travail peut être fait d'une manière très qualitative, notamment grâce à la concertation préalable, avec l'interlocuteur unique que serait la société Bridor. M. PIQUET précise que si l'entreprise Bridor venait à ne pas s'implanter sur le site, il faudrait réaliser des voiries à l'intérieur du secteur, réduire le linéaire de haies en périphérie. Des activités industrielles compliquées à gérer pourraient également s'implanter.

M. LOGEAIS prend la parole pour compléter les propos de M. PIQUET. Il précise que M. LE DUFF n'a pas choisi Liffré sans raison mais qu'il a désigné Liffré, parmi plusieurs solutions, comme le meilleur compromis entre économie, emploi, savoirs faire, équilibre économique et environnemental dans les relations entre les usines. Il précise également que lorsqu'ils ont rencontré les services de l'Etat, la question de l'alimentation en eau était l'une des premières préoccupations. Bridor s'attache à améliorer sa consommation d'eau notamment en remplaçant des matériels anciens par des nouvelles technologies permettant de réduire de moitié la quantité d'eau consommée (gain de consommation d'environ 75 familles à l'année).

Riverain : *« 2017 pour le début du projet, nous les riverains nous n'avons été informés du projet que fin 2019, au niveau de la transparence nous ne sommes pas « tip-top ». Toujours au niveau de la transparence, mesdames les garantes, dans votre lettre de mission il est indiqué que les porteurs de projet cherchaient à éteindre le droit d'initiative et à éviter le débat public, peut-on avoir une explication sur cela ?*

Concernant l'information des riverains, M. BEGUE explique que dès 2017, dans le PLU, il a été indiqué qu'il y aurait de l'activité économique sur ce secteur. Il explique également que pour des raisons industrielles, il n'est pas possible de communiquer immédiatement sur les discussions qui ont lieu avec un entrepreneur.

Mme DESBORDES répond sur le droit d'initiative et explique qu'il s'agit d'un processus réglementaire de la concertation. Elle indique également que tout a été fait dans les formes et en toute transparence avec les maîtres d'ouvrages.

## QUESTIONS SUR L'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE BRIDOR

**Fédération Bretonne Nature Environnement :** « Dans votre présentation vous nous avez parlé plusieurs fois de votre intérêt pour l'international, et comme vous voulez être qualifié Haute Valeur Environnementale et que vous consommez des produits laitiers, 3 questions se posent. Une partie du beurre et de la crème est prise en Charente-Poitou alors que l'Ille-et-Vilaine est le premier bassin laitier, pourquoi ne pas utiliser plus de produits locaux et aider les agriculteurs à changer leurs pratiques ? Est-ce que toutes vos productions sont faites avec du lait et du beurre et aucunement avec de l'huile de palme ? Le beurre et la crème sont-ils produits sans soja issus de la déforestation ? »

M. LOGEAIS répond sur la volonté de la société Bridor d'être certifié BREEAM. La société Bridor possède des collaborateurs au Canada et aux Etats-Unis, la volonté de la société est que l'approche environnementale soit mondiale car les problèmes d'impact carbone ne concernent pas que la France. Concernant l'origine des matières premières, l'objectif est de s'approvisionner au maximum dans un rayon de 200 km autour des sites. Le beurre utilisé est du beurre doux, le même que celui qui peut être consommé à la maison. Néanmoins pour faire de la viennoiserie, le beurre doit avoir des propriétés techniques particulières. M. LOGEAIS explique pourquoi la société Bridor ne travaille pas davantage en Bretagne qui est l'une des régions qui produit le plus de produits laitiers. Il explique que les qualités des laits dans la région, en termes de crème, ne correspondent pas aux attentes de la société pour pouvoir réaliser des produits de qualité. La société Bridor a reçu, en octobre dernier, les représentants de l'ancien contrôle laitier (ELIPS) sur le site de Servon-sur-Vilaine, ils leur ont montré comment ils travaillaient et comment ils développaient leurs viennoiseries. Ils ont également échangé sur les raisons pour lesquelles ils ne pouvaient pas utiliser plus de beurre breton. M. LOGEAIS explique également que le beurre dit « industriel » (cube de 25 kg) sur le territoire représente la « dernière roue du carrosse », c'est-à-dire qu'un fabricant de beurre ou de fromage va utiliser la crème, d'abord pour faire du fromage, puis pour faire du beurre au couteau pour la consommation individuelle et il ne fera du beurre dit « industriel » qu'avec ce qui lui restera de beurre à disposition. Il poursuit en précisant qu'il s'agit là d'un schéma très important de développement de filière, que le département travaille de façon très proche avec les fabricants de produits laitiers, et qu'une amélioration de la qualité est une démarche à réaliser sur plusieurs années. M. LOGEAIS assure que la société Bridor est ouverte et curieuse de trouver des solutions avec les transformateurs locaux.

Concernant l'huile de palme, M. LOGEAIS annonce qu'il n'y a pas d'huile de palme dans les fabrications et qu'un approvisionnement qualitatif en matières premières est essentiel pour l'entreprise. Un complément sera apporté lors de la table ronde du 16 septembre 2020 sur l'environnement.

« - Votre lait est-il garanti sans soja de déforestation ? »

M. LOGEAIS poursuit, et explique qu'en l'état il ne peut pas le garantir. Il s'engage à chercher les éléments de réponse et à les communiquer, par exemple, lors de la table ronde sur l'environnement et le cadre de vie. Il explique que la société Bridor est sensible au « non OGM » et que les éléments de traçabilité font partie des objectifs et des obligations de la société.

**Comité sécheresse d'Ille et Vilaine, déléguée par Eau et Rivière de Bretagne :** « Pouvez-vous préciser la quantité d'eau demandée par an au SYMEVAL ? Dans le dossier il est indiqué 200 000 m<sup>3</sup> ce qui signifie, en équivalent particulier, entre 2000 et 3000 personnes. Le secteur de la Vilaine Amont, secteur qui fournit l'eau potable à Liffré et en grande majorité à Liffré-Cormier Communauté, est un secteur de bassin versant excessivement tendu car il y a beaucoup de production agroalimentaire. Si on prend l'exemple de l'abattoir (SVA) de Liffré, on pouvait penser que son départ allait libérer de l'eau, mais la SVA est partie à Vitry, sur le même bassin versant. Il faut publiquement

*soulever le problème d'une étude importante et sérieuse sur les demandes dans les 10 ans qui viennent des installations déjà classées ICPE ou au CODERST sur le pays de Vitré. Est-ce que FLOCH Clermont va s'étendre et redemander de l'eau ? Cette étude aurait dû être jointe au dossier. Est-ce que vous êtes sûr que vous pourrez avoir de l'eau ? La situation est de plus en plus tendue. Bien que Liffré soit membre du Pays de Rennes, la problématique de l'eau potable doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant et donc au niveau du SCoT du Pays de Vitré. C'est une dimension qui a été totalement oubliée dans le dossier sans compter qu'il faut également de l'eau pour le SDIS (les pompiers) »*

M. BRIENS prend la parole pour apporter des éléments de réponse. Il précise que le besoin en eau est effectivement une dimension très importante et l'une des priorités ciblées par la DREAL. Il annonce que Bridor étudie la possibilité d'incorporer à leurs pratiques les « Meilleures Pratiques Disponibles » afin de réduire le besoin en eau, les 200 000 m<sup>3</sup> annoncés sont une base maximale. Concernant le besoin en eau des pompiers, ces besoins sont intégrés, avec des réserves en eau afin de garantir la lutte contre l'incendie.

M. PIQUET complète la réponse sur la problématique de l'eau. Le sujet des besoins en eau industriel est un vrai sujet, mais il n'y a pas que la problématique industrielle. Il y a également la problématique d'accueil des nouveaux habitants. C'est un enjeu dans la constitution des nouveaux quartiers d'habitation, il faut sensibiliser les gens à avoir les consommations les plus modeste possibles par différents moyens et les gens sont de plus en plus sensibles à cela. On constate une diminution des consommations individuelles ou familiales. C'est peut-être une économie de la ressource qui nous permettra, demain, d'accueillir de nouvelles populations et d'avoir des outils industriels de qualité.

M. LOGEAIS complète à son tour la réponse en précisant que ce projet (Bridor 3) ne sera pas un laboratoire pour les économies d'eau car les sites de production actuels (Servon et Louverné) sont déjà des sites d'innovation en la matière. L'objectif est que le site de Bridor 3 soit un modèle, qu'il soit certifié BREEAM dès son démarrage. Chaque année, Bridor doit ainsi mettre en place des plans d'actions pour aller chercher les meilleures technologies existantes afin de maîtriser sa consommation d'eau.

*« - Je voudrais juste préciser que Bridor Liffré et Bridor Servon sont situés sur le même bassin versant de la Vilaine Amont, ce qui fait une consommation d'environ 500 000m<sup>3</sup>/an. On ne réfléchit jamais en bassin versant, on réfléchit par tous les paramètres habituels du territoire, c'est un exemple très important qui pourrait être étudié à cette occasion. »*

## QUESTIONS SUR L'EMPLOI

**Habitant de La Bouëxière :** *« On nous présente 500 emplois. Bridor a 1800 emplois en tout. Il faut savoir que toute industrie agroalimentaire de détails, quand elle crée 1 emploi, 3 emplois sont supprimés dans l'artisanat. Les salaisons ont notamment supprimé toutes les boucheries-charcuteries de France. »*

M. LOGEAIS répond que Bridor n'est pas à l'origine de la suppression des boulangers mais que la société Bridor se positionne comme un vrai partenaire. Les boulangers ont besoin d'une solution complémentaire et Bridor leur propose des solutions qualitatives avec une démarche artisanale.

M. PIQUET complète le propos en disant que la construction d'une entreprise et que son entretien crée de l'emploi local. Il donne l'exemple d'une petite entreprise de La Bouëxière qui a travaillé à la construction de la deuxième phase du site de Servon-sur-Vilaine.

M. BOISBOUVIER prend la parole pour évoquer l'emploi. Il explique qu'il existe 300 emplois actuellement à Louverné et que l'objectif de 450 emplois à horizon 2025 sera même atteint un peu plus tôt que prévu. Une de ses interrogations à l'époque sur le projet d'usine de Louverné était de savoir si les employés de Servon n'allaient pas « simplement » être délocalisés à Louverné. M. BOISBOUVIER est content de voir que les deux sites concentrent désormais 1200 emplois, et qu'il y a bien eu une croissance des deux sites et pas simplement un transfert d'emplois.

**Riverain :** « Au niveau de la diversification de l'emploi, 500 emplois dans une seule entreprise ce n'est pas vraiment de la diversification. Si l'entreprise s'en va, on perd 500 emplois, travailler avec plusieurs entreprises permet aussi d'éviter cela. Bridor annonce 500 emplois, cela paraît assez peu car à Servon il y a 900 employés sur 10 ha, ne peut-on pas faire mieux quitte à artificialiser 21ha ? »

M. BEGUE précise qu'il y aura toutefois quelques postes de cadres dans l'entreprise mais il faut également offrir d'autres profils d'emplois. Il explique également que l'offre est peut-être moins diversifiée en termes d'activités mais que Sévailles 1 propose également beaucoup d'emplois ouvriers

## QUESTIONS SUR LE THEME DE L'ENVIRONNEMENT

**Riverain :** « On a des zones humides en contrebas comment cela va être géré ? »

M. BRIENS complète la réponse sur la question des zones humides situées en contrebas du secteur de Sévailles 2, au sud de la RD 812. Il précise que le site est complètement autonome en matière d'effluents, c'est-à-dire que l'ensemble des eaux pluviales sont collectées puis dirigées vers le bassin d'eaux pluviales du secteur d'activités, il n'y a donc aucun écoulement parasite vers les zones humides périphériques.

**Habitant de La Bouëxière :** « Il y a eu des problèmes à Sérigné avec le ruisseau du Bois Beau, qui démarre avec les petits étangs situés juste au sud du projet. Sur 21 ha il faut compter sur 15, 16, même peut être 17 ha d'imperméabilisé. Comment faire pour gérer le problème de l'imperméabilisation des sols et de retenue des eaux ? Il faudrait 2 ou 3 bassins de retenue à surverse »

M. BRIENS prend la parole pour rappeler que le site sera totalement autonome au niveau de la gestion de ces eaux, y compris pluviales. Le site sera équipé de bassins qui permettent de contenir les eaux pluviales avec un débit de fuite limité afin de ne pas inonder l'aval du site. Le volume de ces bassins est défini en fonction de la surface imperméabilisée.

**Riverain :** « Je me préoccupe d'un cèdre magnifique qui se situe le long de la route départementale ainsi que des chênes présents dans le bocage. Si l'usine s'implante dans le respect de ces arbres cela me conviendrait ».

M. LOGEIS répond tout d'abord sur la partie « arboricole » et précise qu'un inventaire complet du site a été réalisé par des bureaux d'études spécialisés (GES et DM'EAU). A partir de cet inventaire, il sera intégré à la réflexion la possibilité de conserver au maximum ces arbres, notamment le long de la route départementale. Sur la partie « intérieure » du projet, Bridor sera accompagné par l'ONF, DM'EAU et le GES. Néanmoins, il est connu qu'aujourd'hui quand on ne peut pas garder un arbre, on applique la séquence ERC (éviter-réduire-compenser).

Mme BUSON intervient pour compléter les propos de M. LOGEIS et insister sur le fait que la priorité est d'éviter au maximum la destruction des éléments de végétation ou d'habitat identifiés mais qu'en cas de destruction ceux-ci seront compensés.

## QUESTIONS SUR LE THEME DE LA CIRCULATION ET DU TRAFIC ROUTIER

**Riverain :** « Comment sera géré l'accès prévu sur la RD 812 ? »

M. PIQUET explique que la voie d'accès poids lourds est intra-Sévailles 1, et qu'il ne devrait pas y avoir de poids lourds, liés au projet, à passer par la RD 812 et devant les habitations.

**Café Repaire de Liffré :** « L'installation de Bridor entrainera des inconvénients, notamment les chaussées qui seront dégradées avec le trafic des poids lourds »



M. PIQUET indique que la circulation des poids lourds se fera par la voie interne de Sévailles 1 (future route départementale), réduisant ainsi les nuisances générées par les poids lourds à proximité des habitations (notamment sur la voirie).

**Riverain :** « Vous parliez des temps de trajet par rapport aux emplois, dans le cadre du PCAET, la grande majorité des habitants de Liffré sont des cadres et assimilés et travaillent donc à l'extérieur de la commune, ce qui signifie que la majorité des futurs salariés de cette usine viendront de l'extérieur. Ceci générera donc du trafic sur la RD 812. »

M. BEGUE prend la parole pour s'exprimer, tout d'abord, sur les temps de trajet. Les 400, 500 emplois potentiellement créés par l'entreprise Bridor ne seront pas tous à destination des habitants du territoire. En effet, les cadres et assimilés (30-40%) travaillent principalement hors de la commune. Néanmoins, la politique du territoire est de proposer des emplois qui permettent aux 60-70% restants de pouvoir rester travailler sur le territoire. M. BEGUE indique qu'il y aura une augmentation du trafic, que Bridor vienne, ou non, dans le cadre de l'urbanisation du secteur de Sévailles 2. Il explique également qu'une 5<sup>ème</sup> branche a été réalisée sur l'échangeur de l'autoroute pour permettre un accès direct à Sévailles 1 et à Sévailles 2 et limiter ainsi l'augmentation du trafic sur la RD 812.

## QUESTIONS SUR L'AMENAGEMENT URBAIN

**Association Nature et Randonnée :** « A propos du circuit de randonnée, le cheminement est-ouest sera déplacé pour assurer la continuité, mais où sera-t-il déplacé ? »

M. LOGEAIS explique que dès les premières discussions avec le maître d'ouvrage, il a été demandé à Bridor de prévoir une déviation du chemin pour en assurer la continuité douce.

M. MICHOT complète la réponse de M. LOGEAIS et précise que le chemin de randonnées existant qui longe l'entreprise GASNIER, à l'ouest du site de Sévailles 2, sera conservé ainsi que les haies qui le bordent. Il précise également que la déviation du cheminement, qui traverse actuellement le secteur de Sévailles 2 d'est en ouest, doit permettre de maintenir une connexion de la ville à la forêt. Il est annoncé que la solution privilégiée à l'heure actuelle est une déviation par le nord du site, côté A84.

**Riverain :** « Pourquoi dans le projet actuel d'implantation, les bâtiments ne sont pas placés coté autoroute plutôt que du côté RD où il y a les riverains ? »

M. LOGEAIS rappelle que les visuels présentés ne sont pas le projet en l'état mais qu'il s'agit uniquement d'une représentation pour entamer la concertation. L'objectif est d'orienter un maximum les bâtiments vers l'A84. Il précise que lors de la recherche de terrain, une des conditions, était de trouver un site non contigu avec des habitations. Il ajoute qu'orienter les bâtiments de stockages vers l'A84 permettra de conserver un maximum d'arbres le long de la route départementale et de prévenir les nuisances complémentaires.

**Jeune et habitant de Liffré :** « Je m'interroge sur la fatalité de faire de Sévailles 2 une zone d'activités, qu'il s'agisse de l'entreprise Bridor ou de toute autre entreprise qui participerait à la destruction de cet espace qui est encore préservé pour l'instant. A l'heure où le réchauffement climatique est de plus en plus difficilement contestable, qu'il y a des feux dans les grandes forêts, que les glaciers ont accéléré leur fonte de manière très inquiétante, pourquoi il faudrait penser que cette zone doit être développée, que les arbres et les jolis chemins aient besoin d'être remplacés par des plaques de béton et des murs aux allures de prison ? ».

M. PIQUET donne la parole à M. MICHOT. Celui-ci indique que c'est dans le cadre de la révision générale du PLU effectuée en 2017 que la commune de Liffré a fait ce choix, pour poursuivre le développement du secteur de Sévailles.

M. PIQUET rajoute que le sujet de la terre agricole de qualité est un vrai sujet. Pourquoi urbaniser dans cette direction ? Parce qu'on était sur une qualité de terre moins bonne que sur d'autres secteurs. Le choix du développement économique a effectivement été fait sur ce secteur. Ce développement a une limite inscrite dans le SCoT et au niveau du SRADET. Aujourd'hui et demain, on se doit de contenir la consommation des terres agricoles, quand M. LOGEAS disait que l'on préfère mettre de la hauteur plutôt qu'étaler, cela participe à la réponse. Aujourd'hui, l'orientation est prise, de manière cohérente et réfléchie dans le cadre du SCoT. Le SCoT indique notamment une surface maximale autorisée pour l'urbanisation à destination de vocation économique, et, sur Liffré, on arrive au bout de ce crédit. Il faudra donc, à l'avenir, trouver d'autres solutions.

« - Si le SRADET n'est pas prescriptif c'est bien à cause des élus et des EPCI qui n'ont eu cesse de baisser l'objectif du SRADET de Bretagne. De plus, il y a bien des projets qui avaient été votés et qui par la mobilisation citoyenne ont été remis en cause. Par exemple, Rennes Métropole, pour un projet à Pacé, est revenue sur sa décision, ce n'est pas parce que c'est voté que c'est inscrit dans le marbre. »

M. BEGUE prend la parole pour répondre. Il indique que le SRADET est hors sujet mais que le SCoT du Pays de Rennes est l'un des plus vertueux depuis 2007. En tant qu'élus du Pays de Rennes il estime que les élus peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait au niveau du Pays de Rennes et des éléments apportés au débat pour le SRADET.

## REMARQUES GENERALES

**Café Repaire de Liffré :** « *Ma question s'adresse aux élus, quel est l'intérêt pour la commune de Liffré d'accueillir une grosse entreprise comme Bridor, est-ce qu'une étude coût/bénéfices pour la collectivité a été réalisée ?* »

M. BEGUE prend la parole pour répondre. Il indique qu'au cours de cette présentation des problématiques ont été soulevées mais également que certaines réponses et avantages ont déjà été exposées. Concernant l'emploi, c'est pour les élus un vrai avantage pour le territoire. L'installation d'une nouvelle usine d'un groupe breton important aura un impact sur l'attractivité et la notoriété du territoire. En matière d'aménagement, à la différence de Sévailles 1, il ne sera pas nécessaire de négocier à la parcelle les aménagements et d'étudier les nuisances des activités projetées.

M. BEGUE rappelle également que comme l'a évoqué M. PIQUET il y a également des avantages fiscaux à la venue d'une entreprise aussi importante que Bridor.

M. MICHOT prend la parole pour s'exprimer sur le coût d'aménagement. Il explique que la zone d'activités de Sévailles 1, a nécessité un investissement important en construction de voirie pour desservir de multiples lots. Sur Sévailles 2, si une usine s'implante sur la totalité du secteur, il n'y aura pas de voirie interne à réaliser ce qui permettra de maîtriser les coûts.

**Président du conseil de développement :** « *Si on parle d'effets de leviers, sur l'emploi, la sous-traitance, le développement du projet de territoire, des moyens de transports, des liaisons douces, est-ce qu'au stade de la concertation, il a été envisagé à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté, d'avoir une vision plus large de cette notion d'effet de leviers, indépendamment des problématiques environnementales et d'acceptabilité du site ?* »

M. BEGUE prend la parole pour apporter une réponse. Il explique que cela n'a pas encore été envisagé à ce stade. Il rappelle qu'il existe des ratios concernant les emplois directs/indirects. Il indique également qu'il existe bien un effet de levier pour l'attractivité, le dynamisme et la publicité des entreprises du territoire. Ainsi, l'implantation éventuelle de Bridor aura de nombreux effets de leviers, qui n'ont pas encore été étudiés précisément à ce stade.

M. PIQUET complète la réponse apportée par M. BEGUE en expliquant que le bénéfice réalisé par l'entreprise Bridor est également une source de recettes pour la collectivité, et que ces recettes pourront participer au financement des infrastructures nécessaires au bien vivre ensemble sur le territoire.

**Riverain :** « Comment expliquer la vente du terrain à 10€ du m<sup>2</sup> à Sévailles 2 alors qu'il est vendu à 35€ du m<sup>2</sup> à Sévailles 1 ? »

Concernant le prix du foncier, M. BEGUE répond qu'au vu des aménagements et du coût supporté par Liffré-Cormier Communauté pour aménager et viabiliser le secteur de Sévailles 1, il est normal que le coût au m<sup>2</sup> soit supérieur à celui qui est proposé à l'entreprise Bridor pour le secteur de Sévailles 2. Il explique qu'il ne faut pas partir du principe que la collectivité fait un pont d'or à la société Bridor. Si Bridor venait à ne pas s'installer sur le secteur de Sévailles 2, et dans le cadre d'un lotissement d'activités, le prix serait différent car il y aurait des aménagements à faire sur le secteur.

M. PIQUET, ajoute que la collectivité a toujours essayé d'aller vers une certaine neutralité financière du coût de création d'une ZA et que cela est extrêmement compliqué. Sur Sévailles 2, les investissements seront modestes car les voiries principales ont déjà été faites. M. PIQUET informe qu'aujourd'hui, grâce aux études menées, le coût d'équilibre, pourrait se situer entre 10€ et 12€. La collectivité compte sur les recettes fiscales de la taxe d'aménagement pour arriver très rapidement à l'équilibre. Le prix a bien été réfléchi, négocié et calculé. Il ajoute qu'il est probable que dans l'équilibre global de Sévailles et Sévailles 2, la collectivité gagne de l'argent ce qui est tout à fait exceptionnel sur de la vente de terrains industriels.

**Riverain :** « Il est drôle de constater que la une du Liffréen est portée sur la consommation locale quand on connaît le projet d'implantation de l'usine Bridor. J'ai rencontré tous les riverains (particuliers et entreprises) de l'usine de Servon-sur-Vilaine. Les gens se plaignent du bruit, notamment engendré par les camions frigorifiques, des poids lourds, de la circulation, des épandages et de l'absence ou de la difficulté d'échanges avec Bridor. Profitons de cette concertation pour mesurer tous les éléments, il y a de vraies problématiques à solutionner notamment en matière d'environnement et d'architecture ».

M. PIQUET donne la parole à M. BEGUE pour la réponse. Ce dernier explique qu'il n'y a pas d'antinomie entre la consommation locale permise par les artisans et producteurs locaux et l'existence sur le territoire d'entreprises plus importantes. Il s'agit de l'offre diversifiée d'emplois que LCC tente de mettre en place sur le territoire.

M. BEGUE reprend la parole, et informe que 80% du secteur de Sévailles 1 est commercialisé ou en cours de commercialisation et qu'à terme, près de 500 emplois seront créés.

M. LOGEAIS apporte à son tour des éléments de réponse. Il précise qu'il existe une batterie de tests pour contrôler les pollutions sonores. L'entreprise est également contrôlée par les services de l'Etat sur ces problématiques. L'avantage de lancer un nouveau projet, est qu'il intégrera les nouvelles réglementations pour en faire un site respectueux du territoire et des riverains.

M. PIQUET donne la parole à M. BOISBOUVIER, ancien maire de la commune de Louverné.

M. BOISBOUVIER explique que les questions qui se posent aujourd'hui à Liffré se sont également posées à Louverné avant l'implantation de l'usine Bridor. Ce dernier avait également fait la démarche d'aller rencontrer les riverains de l'usine de Servon-sur-Vilaine. Il explique que l'usine crée inévitablement des nuisances pour les riverains mais que cela n'avait pas profondément modifié leur cadre de vie.

## CONCLUSION

M. PIQUET redonne la parole aux garantes pour le mot de la fin.

Mme DESBORDES invite tous les participants à continuer à participer à la concertation et rappelle toutes les modalités de participation et tous les temps forts qui auront lieu au cours de cette concertation, prolongée jusqu'au 5 octobre.

M. PIQUET, remercie les garantes pour leur accompagnement et leur travail dans le cadre de cette concertation préalable. Il remercie les Vice-Présidents qui sont intervenus ainsi que les représentants de la société Bridor. M. PIQUET remercie également tous les intervenants de cette soirée ainsi que les agents.

Enfin, il exprime pour clôturer la séance que Liffré-Cormier Communauté espère pouvoir construire ensemble un beau projet Liffré-Cormier 2030 : Tous solidaires de notre avenir.